

**Formation intra :**

Nous contacter pour en définir le contenu et la durée.

Formation inter :

Durée **2 jours**

• Intervenants :

Claude VOLKMAR Directeur général

Fabrice DELADOEUILLE Psychologue clinicien

Cyrile FANTINO Chef de service SAVS GRIM 69

• Tarif des formations inter (dans les locaux du CREAI) :

380 €/ personne / jour. Réduction de 30 % à partir du 2^{ème} participant du même établissement

• Contact :

Sabrina HLILLOU Assistante pôle formation

s.hlilou@creai-ra.org

téléphone : 04 72 77 76 22 - télécopie : 04 78 37 03 38

formation.conseil@creai-ra.org

FORMATIONS TECHNIQUES

Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique

FORMATIONS

Cette formation est réalisable en intra / inter

CONTEXTE

De plus en plus d'établissements médico-sociaux sont confrontés à une évolution de leur public avec une part plus importante de personnes en situation de handicap psychique. Cette évolution est notamment liée à la volonté de permettre aux patients psychiatriques de sortir de l'hôpital pour aller vers des formes de prise en charge plus individualisées et visant une réinsertion sociale. Elle est également liée à la reconnaissance explicite du handicap psychique dans le texte de la loi du 11 février 2005.

L'accueil des personnes en situation de handicap psychique en établissement médico-social est très souvent source d'étonnement voire de désarroi ou d'inquiétude pour les professionnels habitués à travailler auprès d'autres types de population.

MODULE 1 (une demi-journée)**CONNAÎTRE LES POLITIQUES PUBLIQUES CONCERNANT LE HANDICAP PSYCHIQUE**

La reconnaissance récente d'un Handicap lié à la maladie mentale au long cours par la loi 2005-102 résulte d'un long combat des associations de familles confrontées aux difficultés de trouver des lieux d'accueil et d'accompagnement pour leur descendant dont la pathologie est stabilisée, et dont l'hôpital prévoit la réorientation vers une structure médico-sociale. Cette reconnaissance oblige à repenser les politiques publiques et les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.

OBJECTIFS

Connaître les principaux axes des politiques publiques conduisant à la prise en compte du Handicap psychique par le secteur médico-social.

CONTENU

- Les textes législatifs et réglementaires.
- Les principaux rapports d'experts.
- Les débats sur le périmètre de la notion de Handicap psychique, et la question de la prévalence.
- Les relations entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social sur la question de l'accompagnement au long cours, et les études sur les hospitalisations inadéquates.

MODULE 2 (une journée)**CONNAÎTRE LE HANDICAP PSYCHIQUE**

La variabilité de l'état de la personne handicapée psychique, son fonctionnement psychique caractéristique, ainsi que la puissance des affects que génère la relation à ces personnes amènent plusieurs questions :

- Comment se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques ?
- Comment accompagner au quotidien, c'est-à-dire comment être dans la relation tout en gardant un recul nécessaire ?



OBJECTIFS

La formation s'efforcera de répondre à ces questions en trois points :

- Permettre aux accompagnants de comprendre en quoi leur vécu professionnel est la conséquence d'un mode relationnel induit par le fonctionnement psychique de la personne en situation de handicap psychique ;
- Développer les capacités à accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et surtout un savoir-être professionnel ;
- Permettre de repérer les effets institutionnels des troubles psychiques afin d'ajuster les réponses de l'établissement à ces effets.

CONTENU

- Découvrir et différencier les concepts de handicap psychique et de maladie mentale.
- Se familiariser avec les différents fonctionnements psychiques des personnes handicapées psychiques.
- Utiliser le modèle stress/vulnérabilité comme outil de compréhension de situations de décompensation psychique.
- Connaître les besoins spécifiques des usagers handicapés psychiques.
- Comprendre le mécanisme de défense de l'identification projective.
- Interroger la question de la Loi, et des règlements au sein de l'établissement d'accueil.
- Différencier les concepts de violence fondamentale et d'agressivité.
- Acquérir les concepts de « trouvé-crée » et « détruit-crée ».
- Découvrir l'existence et les effets des organisateurs psychiques inconscients au sein de l'institution.

MODULE 3 *(une demi-journée)*

ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN LES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES

La vie d'une personne touchée par la maladie mentale est ponctuée de périodes de crises qui alternent avec des périodes de relative stabilité. C'est dans son rapport au monde, dans sa représentation des autres que la personne présente des dysfonctionnements, sources de souffrances et de ruptures sociales. Ce qui fait alors handicap, c'est la difficulté pour la personne d'interagir « normalement » et de façon régulière avec son environnement social.

Ce n'est donc pas l'atteinte psychique qui fait le handicap mais la combinaison entre le projet de vie, l'environnement et les capacités de la personne concernée. C'est cette combinaison qui est au cœur de l'accompagnement médico-social quotidien.

OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires de connaître le dispositif d'accompagnement et d'accueil médico-social dans son articulation avec le dispositif sanitaire.
- Comprendre les modes d'organisation et d'intervention permettant un accompagnement efficace.
- Permettre un repérage des temps institutionnels et des jalons quotidiens qui contiennent et permettent une adaptation progressive aux contraintes sociales.
- Comprendre et être capable de mettre en œuvre la notion de parcours de l'utilisateur.
- Connaître les ressources disponibles sur le territoire.
- Être capable d'innover.

CONTENU

- Les établissements et services spécialisés dans le domaine du handicap psychique.
- Échanger autour de quatre axes clefs pour un accompagnement durable et de qualité (planification / continuité / adaptabilité / décloisonnement).
- Les axes d'évolution des pratiques d'accompagnements et leur déploiement dans l'environnement institutionnel.

Formation intra-établissement : adresser votre demande à Sabrina HLILLOU

Formation inter-établissements : 11 octobre et 8 novembre 2011